



Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

Concerne uniquement le volet « Affaires intérieures »

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 décembre 2020 et du 18 janvier 2023
2. 8003 Projet de loi portant fusion des communes de Grosbous et de Wahl
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8025 Projet de loi portant fusion des communes de Bous et de Waldbredimus
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Dan Biancalana, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, M. Michel Wolter

Mme Patricia Vilar, Cabinet ministériel; M. Cyrille Goedert, Direction des Affaires communales; du Ministère de l'Intérieur

Mme Brigitte Chillon, du groupe parlementaire LSAP

M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, Mme Lydie Polfer

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur

*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 15 décembre 2020 et du 18 janvier 2023**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. **8003 - Projet de loi portant fusion des communes de Grosbous et de Wahl**

Désignation d'un rapporteur

La commission désigne M. Carlo Weber (LSAP) rapporteur du projet de loi n° 8003.

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des voix exprimées.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base.

3. **8025 - Projet de loi portant fusion des communes de Bous et de Waldbredimus**

Désignation d'un rapporteur

La commission désigne M. Carlo Weber (LSAP) rapporteur du projet de loi n° 8025.

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des voix exprimées.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base.

Procès-verbal approuvé et certifié exact